

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME
RURAL DANS L'YONNE. A.D.T.R.Y**

AUXERRE, le 25 mai 2026

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DANS L'YONNE A.D.T.R.Y. qui aura lieu le :

Jeudi 11 juin 2026, à 9 heures

à l'HOTEL MERCURE, Le CHAUMOIS, 89380 APPOIGNY

Après un café d'accueil et signature de la feuille de présence de 9 heures à 9,30 heures

À l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ouverture des travaux de l'Assemblée Générale par la Présidente de l'Association Madame Hélène RAVOT
- Adoption du procès-verbal de la précédente AG du 3 Avril 2025
- Rapport de gestion sur la situation morale et financière de l'Association présenté par Madame Hélène RAVOT.
- Rapport d'activité de l'A.D.T.R.Y. 2025 présenté par Gabrielle, Simon, Aude et Marion
- Rapport d'activité du Service Réservation présenté par Monsieur Simon DEBORD, Directeur.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, joints et quitus au Conseil d'Administration. Comptes présentés par Monsieur MARTIN, Expert- Comptable à Fiducial. Rapport financier 2025 par Madame Maryvonne RAPHAT PETIT, Trésorière.
- Fixation du montant des cotisations pour l'année 2027.
- Présentation et vote du budget prévisionnel 2027. Indemnités diverses.
- Election des administrateurs 2026-2029
- Questions diverses : actualité : API meublés, facture électronique définition gîte rural, régime micro BIC

Vous trouverez joints à la présente lettre de convocation les comptes annuels.

Seuls les membres actifs, à jour de leur cotisations, présents ou représentés à l'Assemblée Générale pourront prendre part aux votes.

Nous espérons votre présence, mais au cas où vous ne pourriez pas assister à l'Assemblée Générale, nous joignons à la présente une formule de pouvoir vous permettant de vous y faire



représenter par un autre membre de la même catégorie de votre choix. Chaque membre peut être porteur d'au maximum deux pouvoirs.

Pour délibérer valablement l'assemblée doit être composée d'un tiers au moins des membres présents ou représentés.

A défaut du respect du quorum, une nouvelle Assemblée Générale est convoquée au même lieu le 11 juin 2026 à 10 heures afin de statuer sur le même ordre du jour.

A l'issue de cette Assemblée Générale nous nous retrouverons autour d'un repas proposé par l'hôtel Mercure. L'après-midi l'A.D.T.R.Y. vous propose d'assister à des ateliers : commercialisation, bornes de recharge pour véhicule électrique et décoration.

Inscriptions avant le 5 juin 2026.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Présidente



Hélène RAVOT

